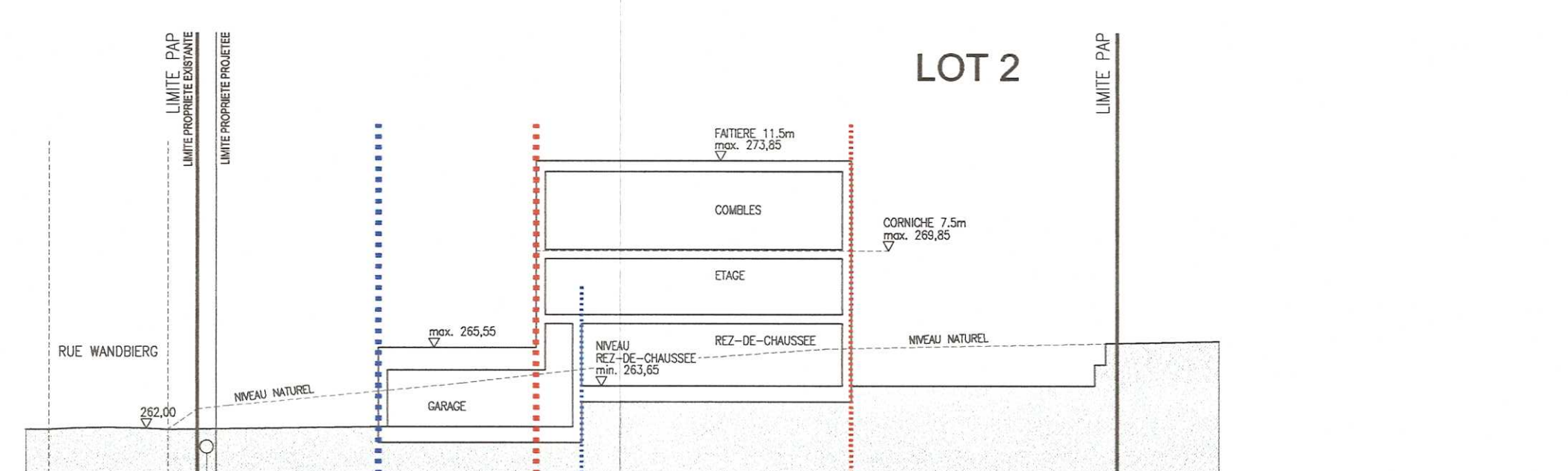
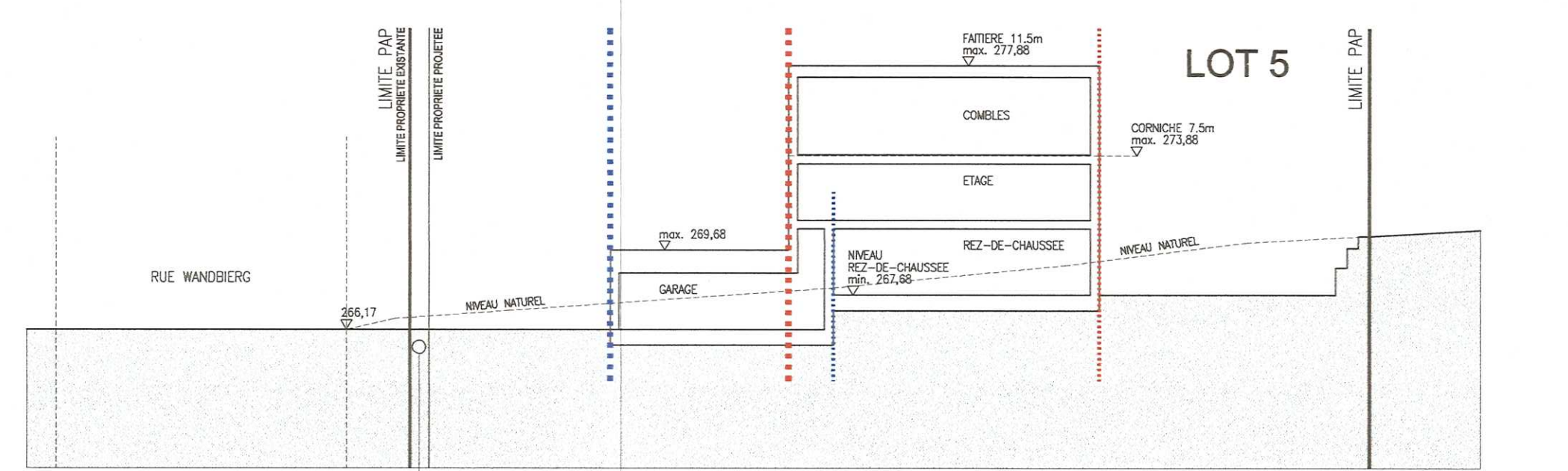




LOT 1	LOT 3	LOT 5
min. 150m2 max. 300m2 tp/2 (25°-38°) ho-7,5h-11,5m min. I max. II+1c	min. 150m2 max. 300m2 tp/2 (25°-38°) ho-7,5h-11,5m min. I max. II+1c	min. 150m2 max. 300m2 tp/2 (25°-38°) ho-7,5h-11,5m min. I max. II+1c
6a14ca max. 468m2 max. 1-u max. II+1c	6a46ca max. 468m2 max. 1-u max. II+1c	6a34ca max. 468m2 max. 1-u max. II+1c

LOT 2	LOT 4
min. 140m2 max. 280m2 tp/2 (25°-38°) ho-7,5h-11,5m min. I max. II+1c	min. 150m2 max. 300m2 tp/2 (25°-38°) ho-7,5h-11,5m min. I max. II+1c
5a65ca max. 442m2 max. 1-u max. II+1c	6a28ca max. 468m2 max. 1-u max. II+1c

TERRAIN A BATIR BRUT PARTIE CEDEE A LA COMMUNE (1,87%) 31a46ca 0a59ca	31a46ca 0a59ca
TERRAIN A BATIR NET COS max. CSS max. CUS max.	30a87ca 0.3 0.5 0.8

LEGENDE

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT	min.	max.	min.	max.
surface d'implantation au sol (m2)				
surface du lot / de l'îlot (m2)				
surface de scellement au sol (m2)				
type de toiture				
type, disposition et nombre des constructions				
hauteur des constructions (m)				

- Délimitation du PAP et des zones du PAP
- Délimitation des différentes zones du PAP
- Courbes de niveau
- terrain existant
- terrain remodelé
- Nombres de niveaux
- nombre de niveaux pleins
- nombre d'étages en retrait
- nombre de niveaux sous combles
- nombre de niveaux en sous-sol
- Hauteur des constructions
- hauteur à la corniche de x mètres
- hauteur à l'actuelle de x mètres
- hauteur au faite de x mètres
- Type, dispositions et nombre des constructions
- construction en ordre congru
- construction en ordre non congru
- x maisons isolées
- x maisons jumelées
- x maisons en bande
- Type et nombre de logements
- x logements de type unifamilial
- x logements de type bifamilial
- x logements de type collectif
- Formes de toiture
- toiture plate
- toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faite
- Gabarits des immeubles (plan / coupes)
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps
- Délimitation des lots / îlots
- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal
- îlot projeté
- Degré de mixité des fonctions
- pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction
- Espaces extérieurs privés et publics
- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / pistes cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre
- Plantations et murets
- arbre à moyenne ou haute fige projeté / arbre à moyenne ou haute fige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver
- Servitudes
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder
- Infrastructures techniques
- réseaux à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fosse couvert pour eaux pluviales

PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER

Références: 16875/7ac

Le présent document fait partie du projet
ayant fait l'objet de ma décision
d'approbation du: 12.10.2013
Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région

Jean-Marie HALSDORF

REMARQUES

accord préalable.

POUR ACCORD

Signature: [Signature]

Administration Communale

Signature: [Signature]

Architecte

Maîtres d'ouvrage:

Index	Date	Nom	Modifications
10			
09			
08			
07			
06			
05			
04			
03			
02			
01	08/07/2013	MS	suite à l'avis du Ministère du 18.06.2013
00	06/02/2013		

b+architectes

société à responsabilité limitée

Bernd Olk

10, Op Huedrénisch
L-6871 WECKER
Tél.: +352 / 26 33 93 - 1
Fax: +352 / 26 33 44 93
info@bplus.lu
www.bplus-architectes.lu

en collaboration avec: Adam Grabowski et Maria Stachura architectes
15, rue G.-D. Charlotte L-6190 Gonderange
tél. / fax: 26 84 54 21 agms@p.tlu

Maîtres d'ouvrage: Mme Stronck Danielle
7, rue Principale, L-6570 Osweller
Mme Ziewers Catherine
19, rue Principale, L-6570 Osweller
M. Weydard Mike
18, rue de Dickweiler, L-6571 Osweller

Lieu de construction: Commune de ROSPORT
Section F d'Osweller-Est
Lieu-dit: rue Wandberg
Parties des parcelles n°: 313/2592,
313/2593, 313/2594, 318/2595 et
318/2018

Objet: CONSTRUCTION DE 5 MAISONS UNIFAMILIALES
RUE WANDBERG, L-6570 OSWELLER

Documents: PARTIE GRAPHIQUE

Date: 06/02/2013	Phase: Autorisation	Echelle: 1/250	Plan n°: 01	Index: 1
Numéro de projet: A_1210_Stronck_Osweller_PAP_rue_Wandberg				